
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 21 août 2014
17 h**

**Séance tenue le jeudi 21 août 2014
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. George Bourelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Foukal Guest, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Anthony Housefather, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Morris Trudeau, Mme Maria Tutino et Mme Monique Vallée

ABSENCES :

Mme Zoé Bayouk, M. Edward Janiszewski et M. Peter F. Trent

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

M. Claude Dauphin agit à titre de président de l'assemblée en remplacement de M. Gilles Deguire qui a été retardé. Il déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close.

CG14 0327

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 août 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG14 0328

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 juin 2014

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 19 mai au 20 juillet 2014.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 19 mai au 20 juillet 2014.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 19 mai au 20 juillet 2014.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

CG14 0329

Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour l'exécution de travaux d'urgence à l'usine de production d'eau de Lachine, suite au bris de la génératrice d'urgence, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport des dépenses engagées au montant de 393 214,50 \$, pour l'exécution des travaux d'urgence à l'usine de production d'eau potable de Lachine, suite au bris de la génératrice d'urgence, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.01 1146190002

CG14 0330

Dépôt des indicateurs de gestion 2013, conformément à l'article 5 de l'Arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux (RLRQ, c. M-22.1, r. 1)

Le porte-parole de l'assemblée dépose les indicateurs de gestion 2013, conformément à l'article 5 de l'Arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux (RLRQ) tels que soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), et le conseil en prend acte.

07.02 1143592006

CG14 0331

Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2013

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan de l'usage de l'eau potable 2013 conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, et le conseil en prend acte.

07.03 1144217003

CG14 0332

Dépôt du rapport d'activité 2013 de la Société de transport de Montréal (STM)

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport d'activité 2013 de la Société de transport de Montréal (STM), et le conseil en prend acte.

07.04

CG14 0333

Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2014, projetés à la fin de l'exercice - Volet Agglomération et de l'état des revenus et des dépenses réels global Ville, au 30 juin 2014 comparé au 30 juin 2013

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014 par sa résolution CE14 1297;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de la Ville - Volet agglomération au 30 juin 2014, projetés à la fin de l'exercice;
- 2 - de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 30 juin 2014 comparé au 30 juin 2013.

Adopté à l'unanimité.

07.05 1145205006

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation »

Aucun document n'est déposé.

À 17 h 08, M. Claude Dauphin cède le fauteuil présidentiel au président du conseil.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0334

Approuver un projet bail par lequel la Ville accorde à la Société de transport de Montréal le droit d'utiliser des espaces dans la voûte appartenant à la Ville, située sur le Mont-Royal, pour un terme de 5 ans, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2019, pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 715 187,25 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 juin 2014 par sa résolution CE14 1040;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville accorde à la Société de transport de Montréal le droit d'utiliser des espaces dans la voûte appartenant à la Ville, située sur le Mont-Royal, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} avril 2014 au 31 mai 2019, pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 715 187,25 \$, excluant les taxes, le tout, selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- de résilier le bail actuel se terminant le 31 décembre 2014, (CO95 01031), par lequel la Ville accorde à la Société de transport de Montréal, le droit d'utiliser des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1130785010

CG14 0335

Approuver un projet de bail par lequel la Ville accorde à la Société de transport de Montréal le droit d'utiliser des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est à Rivière-des-Prairies appartenant à la Ville, située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis, pour une durée 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2019, pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 174 855,75 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 juin 2014 par sa résolution CE14 1041;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville accorde à la Société de transport de Montréal le droit d'utiliser des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est appartenant à la Ville, située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2019, pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 174 855,75 \$, excluant les taxes, le tout, selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1130785009

CG14 0336

Accorder un soutien financier annuel de 100 000 \$ pour les années 2014, 2015 et 2016 à Culture Montréal pour soutenir la réalisation de son plan d'action triennal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 juin 2014 par sa résolution CE14 1042;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 300 000 \$ à Culture Montréal, soit 100 000 \$ en 2014, 100 000 \$ en 2015 et 100 000 \$ en 2016, pour la réalisation de son plan d'action triennal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1144248002

CG14 0337

Approuver deux projets d'addenda no 1 modifiant les conventions intervenues entre la Ville et le S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité et le Comité musique Maisonneuve inc. pour des projets financés dans le cadre du PRAM-Est (CG14 0133) à l'égard de l'obligation de remettre des états financiers vérifiés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juillet 2014 par sa résolution CE14 1069;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'approuver les deux projets d'addenda n° 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité et la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Comité musique Maisonneuve inc. pour des projets financés dans le cadre du PRAM-Est (CG14 0133) à l'égard de l'obligation de remettre des états financiers vérifiés.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1146352004

CG14 0338

Accorder un soutien financier supplémentaire, exceptionnel et non récurrent de 150 000 \$ à La Maison Marguerite de Montréal inc., pour l'année 2014, pour le maintien de six chambres destinées aux femmes en état d'itinérance / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juillet 2014 par sa résolution CE14 1072;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier exceptionnel et non récurrent supplémentaire de 150 000 \$, pour l'année 2014, à La Maison Marguerite de Montréal inc. pour le maintien de six chambres destinées aux femmes en état d'itinérance;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1143684001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0339

Octroyer, dans le cadre de l'application SIMON, un contrat de services techniques à la firme CPA-ERP inc., fournisseur unique, pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel des modules «Bureau d'affaires Finance», «Bureau d'affaires Approvisionnement et Inventaire» et «Inventaire en direct» pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 au montant de 149 467,50 \$, taxes incluses / Approuver le projet de contrat de services techniques à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1097;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1- d'octroyer un contrat de services techniques à CPA-ERP inc., fournisseur unique, pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel des modules «Bureau d'affaires Finance», «Bureau d'affaires Approvisionnement et Inventaire» et «Inventaire en direct», dans le cadre de l'application SIMON, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 pour la somme de 149 467,50 \$, taxes incluses;

- 2 - d'approuver le projet de contrat de licence d'utilisation, d'entretien et de support des logiciels à intervenir entre CPA-ERP inc. et la Ville de Montréal;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1144838003

CG14 0340

Conclure une entente contractuelle d'une durée de 12 mois avec Globocam (Montréal) inc. pour des services d'inspection, de diagnostic et de réparation de moteurs diesel de marques et modèles Détroit séries 60 et Cummins ISM 450 & 500 - Appel d'offres public 14-13708 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1099;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente contractuelle exclusive au Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), d'une durée de 12 mois, pour des services d'inspection, de diagnostic et de réparation de moteurs diesel de marque et modèle Détroit Série 60.
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Globocam (Montréal) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13708 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur.
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1141081004

CG14 0341

Accorder un contrat à Coffrage Alliance Ltée pour le projet Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014 - Dépense totale de 6 609 119 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10145 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1109;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 609 119 \$, taxes incluses, pour le projet Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Coffrage Alliance Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 848 777,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10145;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.08 1143775001

CG14 0342

Accorder un contrat à Reftech International inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 553 013,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1915-AE (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1106;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat à Reftech International inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 553 013,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1915-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1143334018

CG14 0343

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la conception, la surveillance des travaux, la gestion de projet et la réalisation d'études de projets de conduites principales d'aqueduc - Dépense totale de 4 744 275,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13345 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1112;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la conception, la surveillance des travaux, la gestion de projet et la réalisation d'études de projets de conduites principales d'aqueduc, pour une somme maximale de 4 744 275,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13345 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.10 1146217002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0344

Accorder un contrat de services professionnels à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation de secteurs de régulation de pression et la réhabilitation de chambres de mesure de pression sur le réseau primaire pour une somme maximale de 8 324 053,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13441 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1110;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel Tetra Tech QI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation de secteurs de régulation de pression et la réhabilitation de chambre de mesure de pression sur réseau primaire, pour une somme maximale de 8 324 053,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13441 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.11 1143775002

CG14 0345

Accorder un contrat de gré à gré à Northrop Grumman International Trading inc., fournisseur unique, pour le rehaussement technologique du logiciel gérant l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) en vue de la migration vers Windows 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 226 725,99 \$ CAD, taxes incluses (179 269 \$ US avant taxes)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE1169;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Northrop Grumman International Trading inc., fournisseur unique, pour le rehaussement technologique du logiciel gérant l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) en vue de la migration vers Windows 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 226 725,99 \$ CAD taxes incluses (179 269 \$ US avant taxes), conformément à l'offre de service de cette firme en date du 12 juin 2014 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1146075005

CG14 0346

Accorder un contrat de gré à gré à Gray Matter Systems LLC, fournisseur unique, pour le renouvellement des licences PROFICY pour le système SCADA, de formation et de support pour l'ensemble des installations de la Direction de l'eau potable, pour une période de deux ans, pour une somme maximale de 354 581,37 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1171;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gray Matter Systems inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement des licences PROFICY pour le système SCADA, de formation et de support pour l'ensemble des installations de la Direction de l'eau potable, pour une période de 2 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 354 581,37 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver le projet de convention de services professionnels à cette fin;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1140269001

CG14 0347

Accorder un contrat à Société en commandite transport de valeurs Garda pour les services de transport des valeurs pour une période de cinq ans - Dépense totale de 695 046,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13294 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1172;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat à Société en commandite transport de valeurs Garda, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de transport des valeurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 695 046,87 \$, taxes incluses, pour une période de cinq ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13294 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1140319001

CG14 0348

Octroyer un contrat à ModSpace financial Services Canada inc., pour une durée de trois ans avec options de prolongation, pour la location de huit bâtiments modulaires préfabriqués temporaires situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable - Dépense totale de 687 012,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13622 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1175;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 687 012,54 \$, taxes incluses, pour la location de huit bâtiments modulaires préfabriqués temporaires, situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} novembre 2014 avec options de prolongation, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Modspace financial Services Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 607 741,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13622;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.15 1144565009

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0349

Autoriser la prolongation, pour une période de 12 mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Les industries Centaure Ltée (CE13 0094), pour la fourniture de munitions de pratique 9mm frangible pour le Service de police de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1173;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la prolongation, pour une période de 12 mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Les industries Centaure Ltée (CE13 0094), pour la fourniture de munitions de pratique 9mm frangible utilisées par les policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12453;
- 2 - d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1144872003

CG14 0350

Autoriser une dépense additionnelle de 84 934,34 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction de la rue Rielle entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun et la reconstruction partielle de la rue Beatty entre les rues Bannantyne et Beurling, dans le cadre du contrat accordé à SINTRA inc (Région Rive-sud) (CG13 0324), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 700 883,07 \$ à 4 785 817,41 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1179;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

d'approuver une dépense additionnelle de 84 934,34 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'avancée de trottoir sur la rue Wellington et l'ajout de onze arbres, dans le cadre du contrat accordé à Sintra inc. (Région Rive-Sud), pour la reconstruction de la rue Rielle, entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun et la reconstruction partielle de la rue Beatty, entre les rues Bannantyne et Beurling, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 700 883,07 \$ à 4 785 817,41 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1146459010

CG14 0351

Accorder un contrat à Parfait Électrique inc. pour les travaux de remplacement de la génératrice des services auxiliaires du secteur haute pression de l'usine Atwater - Dépense totale de 618 673,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10124 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1182;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 618 673,41 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de la génératrice des services auxiliaires du secteur haute pression de l'usine Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Parfait électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 593 673,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10124 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.18 1144087002

CG14 0352

Accorder un contrat à Les constructions et Pavage Jeskar inc. pour la réalisation de travaux d'infrastructures à la caserne de pompiers n° 59, située au 18661, boulevard de Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 933 746,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5703 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1184;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 933 746,47 \$, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures à la caserne de pompiers n° 59, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 872 660,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5703;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1143456002

CG14 0353

Octroyer un contrat à Les couvertures Saint-Léonard inc. pour l'installation de deux hottes commerciales et la réfection de deux toitures aux deux bâtiments du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, soit l'Hébergement et le Centre d'interprétation de la Base de Plein Air - Dépense totale de 567 039,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 6549 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1185;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Les couvertures Saint-Léonard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation de deux hottes commerciales (NFPA-96-2008) et la réfection de deux toitures en bardeaux d'asphalte aux deux bâtiments du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, soit l'Hébergement et le Centre d'interprétation de la Base de Plein Air, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 567 039,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6549 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1141246010

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0354

Accorder un contrat à Les Entreprises Ventec inc. pour le réaménagement des aires de jeux 18 mois à 5 ans et 5 à 12 ans dans le parc Jeanne-Mance - Site patrimonial du Mont-Royal - Dépense totale de 1 881 353,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6343 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1188;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 881 353,98 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des aires de jeux 18 mois à 5 ans et 5 à 12 ans dans le parc Jeanne-Mance - Site patrimonial du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 754 255,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6343;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1141246013

CG14 0355

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 400 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13567 (1 seul soum. conforme) /Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1189;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 400 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13567 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de projets prévus aux différents programmes triennaux d'immobilisations (PTI) des années 2014, 2015, 2016, 2017 des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1144804002

CG14 0356

Accorder un contrat à Les Services exp inc. pour les services professionnels d'ingénierie relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements connexes de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 7 460 722,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13413 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1193;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 460 722,32 \$, taxes incluses, pour fournir des services professionnels d'ingénierie relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements connexes de la Direction de l'eau potable, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Services exp inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 7 105 449,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13413 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.23 1145925001

CG14 0357

Conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels avec Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation de services de génie conseil au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 631 385,21 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 14-13674 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1194;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels en génie conseil pour le parc du CESM;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Consultants S.M. inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 631 385,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13674 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense à même le budget du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal- DGA - Qualité de vie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1141246004

CG14 0358

Autoriser une dépense additionnelle de 82 000 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels des projets du programme de protection et de mise aux normes de bâtiment de parc et corporatifs / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Beupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll Itée ingénieurs structure et génie civil (CG12 0108), majorant ainsi le montant total du contrat de 889 791,53 \$ à 971 791,53 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1190;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 82 000 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels des projets du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments de parcs et corporatifs;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Beupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll Itée ingénieurs structure et génie civil (CG12 0108), majorant ainsi le montant total du contrat de 889 791,53 \$ à 971 791,53 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1145110004

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0359

Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville avec Inspec-sol inc. et WSP Canada inc., pour une somme maximale respective de 600 000 \$ et de 500 000 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 14-12336 (12 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1196;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville;

- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12336 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;
- Contrat No 1 : Enveloppe de 600 000 \$: Inspec-Sol inc.
 - Contrat No 2 : Enveloppe de 500 000 \$: WSP Canada inc.
- 3 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1145268001

CG14 0360

Approuver un projet d'acte par lequel la Société d'habitation et de développement de Montréal établit sur sa propriété une servitude d'aqueduc temporaire en faveur d'un immeuble de la Ville sur une partie du lot 4 499 009, ayant une superficie de 522 mètres carrés, située au nord du Canal Lachine, entre les rues Richmond et du Séminaire, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout, sans considération monétaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1199;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Société d'habitation et de développement de Montréal établit une servitude d'aqueduc temporaire en faveur d'une propriété de la Ville, sur une partie du lot 4 499 006 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, montrée sur le plan N° B-124 Sainte-Anne préparé par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre le 3 février 2014 sous sa minute N° 980, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, le tout, sans considération monétaire.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1144962003

CG14 0361

Approuver un projet d'acte par lequel la Société immobilière du Canada CLC Limitée établit sur sa propriété une servitude d'aqueduc temporaire en faveur d'un immeuble de la Ville de Montréal, sur une partie du lot 4 499 016, ayant une superficie de 362,9 mètres carrés, située entre les rues Richmond et du Séminaire, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout, sans considération monétaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1200;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Société immobilière du Canada CLC Limitée établit une servitude d'aqueduc temporaire en faveur d'une propriété de la Ville, sur une partie du lot 4 499 016 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, montrée sur le plan N° B-124 Sainte-Anne préparé par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre le 3 février 2014 sous sa minute N° 980, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, le tout, sans considération monétaire.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1144962004

CG14 0362

Approuver le projet du deuxième amendement de bail par lequel la Ville loue de la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada un espace à bureaux situé au 5757, boulevard Cavendish, pour le poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} février 2012 au 31 janvier 2017 - Dépense totale de 521 066,69 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1201;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet du deuxième amendement de bail par lequel la Ville loue de la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} février 2012, un espace d'une superficie de 421,04 mètres carrés, situé au 5757, boulevard Cavendish et utilisé pour les besoins du poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 108 381,87 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet d'amendement de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1144565003

CG14 0363

Ratifier l'occupation au sous-sol de l'immeuble situé au 1604, avenue de l'Église par la Société des modélistes ferroviaires Vallée des Pins pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 août 2014 /Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Société des modélistes ferroviaires Vallée des Pins un espace d'environ 1 658 pieds carrés au sous-sol de l'immeuble situé au 1604, avenue de l'Église, pour un terme d'un an, soit du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015, pour un loyer total de 3 456 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1206;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - de ratifier l'occupation au sous-sol de l'immeuble situé au 1604, avenue de l'Église par la Société des modélistes ferroviaires Vallée des Pins pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 août 2014;
- 2 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Société des modélistes ferroviaires Vallée des Pins un espace d'environ 1 658 pieds carrés au sous-sol de l'immeuble situé au 1604, avenue de l'Église, pour un terme d'un an, soit du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015, pour un loyer total de 3 456 \$, excluant les taxes;

3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1145840005

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0364

Approuver le projet d'acte de servitude par lequel le Centre sportif et culturel du Collège Saint-Jean-Vianney consent à la Ville une servitude réelle et perpétuelle pour l'acheminement des eaux de surface provenant de leur propriété vers les marais du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1207;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

d'approuver le projet d'acte de servitude par lequel le Centre sportif et culturel du Collège Saint-Jean-Vianney consent à la Ville une servitude réelle et perpétuelle pour l'acheminement des eaux de leur propriété, désignée comme fonds servant et constituée d'une partie des lots 2 159 480 et 2 159 481 du cadastre du Québec, vers les marais du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, désignée comme fonds dominant et constituée du lot 2 159 474 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Montréal, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1144240003

CG14 0365

Accorder un soutien financier de 1 000 000 \$, pour l'année 2014, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement économique des industries du tourisme et des congrès à Montréal et de gérer la fonction d'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1210;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 1 000 000 \$, pour l'année 2014, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion, d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement économique des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et gérer la fonction de l'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1143931002

CG14 0366

Accorder un contrat à Construction Fermont International Ltée pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale dans le boulevard Pie-IX, du boulevard Crémazie à la rue Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 2 159 752,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 251803 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014 par sa résolution CE14 1273;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 159 752,04 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale dans le boulevard Pie-IX, du boulevard Crémazie à la rue Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Construction Fermont International Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 941 952,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 251803;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.33 1144822039

CG14 0367

Accorder un contrat à Norgéreq Ltée pour remplacer l'ensemble des fenêtres de l'édifice du 1500 des Carrières et réaliser d'autres travaux connexes - Dépense totale de 1 638 642,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5720 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014 par sa résolution CE14 1274;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 638 642,91 \$, taxes incluses, pour remplacer l'ensemble des fenêtres de l'édifice du 1500 des Carrières et pour réaliser d'autres travaux connexes, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 567 397,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5720;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1141029002

CG14 0368

Accorder un contrat à Construction Transit 2e G Ltée pour le réaménagement de l'observatoire de tortues à la Pointe-Madeleine au parc-nature du Cap-Saint-Jacques - Dépense totale de 351 797,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6295 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014 par sa résolution CE14 1277;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 351 797,08 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de l'observatoire de tortues à la Pointe-Madeleine au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Construction Transit 2eG Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 314 108,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6295 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1144956001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.38 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0369

Accorder un contrat à Groupe Axino inc. pour la réalisation de travaux de réfection de la maçonnerie et gestion des eaux pluviales de l'entrepôt du Service de sécurité incendie de Montréal, situé au 4040 avenue du Parc dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 571 750 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5725 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014 par sa résolution CE14 1280;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 571 750 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la maçonnerie et la gestion des eaux pluviales de l'entrepôt du Service de sécurité incendie de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 511 750 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5725;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1141035011

CG14 0370

Octroyer un contrat de services professionnels de gré à gré à l'École nationale d'administration publique pour l'évaluation des compétences de gestion des candidats à des postes cadres, pour une somme maximale de 743 000 \$, exempte de taxes / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014 par sa résolution CE14 1282;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation des compétences de gestion, pour une somme maximale de 743 000 \$, exempte de taxes, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1145138003

CG14 0371

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue du Conseil national de recherches Canada / National Research Council Canada (CNRC - NRC) pour une période de 18 mois, à compter du 1^{er} novembre 2014, des espaces de bureau et des laboratoires d'une superficie d'environ 643,75 mètres carrés, au 6100, rue Royalmount, à des fins de relocalisation temporaire des employés de l'usine Charles-J Des Bailleurs, pour une dépense totale de 380 501,37 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014 par sa résolution CE14 1285;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Conseil national de recherches Canada, pour une période de 18 mois, à compter du 1^{er} novembre 2014, des espaces à bureau et laboratoires d'une superficie d'environ 643,75 mètres carrés, situés au 6100, Royalmount, à des fins de relocalisation temporaire de l'usine Charles-J Des Bailleurs, moyennant un loyer total de 325 313,37 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 55 188 \$, taxes incluses, payable en 2014, pour les travaux d'aménagement, les contingences et les incidences;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.38 1145062001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0372

Autoriser une dépense de 2 653 123,16 \$, taxes et frais incidents inclus, pour l'acquisition de 5 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG12 0079)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1146;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 653 123,16 \$, taxes et frais incidents inclus, pour l'acquisition de 5 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG12 0079);
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1143838005

CG14 0373

Autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 \$ en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1150;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 \$, en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1144372002

CG14 0374

Approuver l'entente visant la relance du fonds local de solidarité Ahuntsic-Cartierville et la conversion partielle du prêt de Fonds de solidarité FTQ sous forme de contribution et autoriser la signature de cette entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1222;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'approuver l'entente visant la relance du fonds local de solidarité Ahuntsic-Cartierville et la conversion partielle du prêt de Fonds de solidarité FTQ sous forme de contribution et d'autoriser la signature à titre d'intervenante à cette entente.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1141333013

CG14 0375

Adopter la Politique sur l'industrie du taxi à Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014 par sa résolution CE14 1290;

Vu la résolution CM14 0766 du conseil municipal en date du 18 août 2014;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'adopter la Politique sur l'industrie du taxi à Montréal;
- 2 - de déposer au conseil municipal, une fois par année, un suivi de l'implantation de cette politique.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1143224001

CG14 0376

Autoriser la fabrication et l'installation, sur une période de 52 mois, de systèmes de protection latérale sur les véhicules lourds de la Ville au coût de 2 572 468 \$, taxes incluses, et autoriser un virement budgétaire de 175 000 \$ en provenance du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) vers le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) pour financer la dépense de 2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014 par sa résolution CE14 1289;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la fabrication et l'installation, sur une période de 52 mois, de systèmes de protection latérale sur les véhicules lourds de la Ville au coût de 2 572 468 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 175 000 \$ du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) vers le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) pour financer la production de 70 systèmes de protection latérale pour l'année 2014;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation de 2014, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- 4 - d'inclure cette dépense dans la planification budgétaire du PTI 2015-2017.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1141081003

CG14 0377

Avis de motion - Règlement abrogeant le Règlement sur la fermeture, comme ruelle, du lot 1 284 482 situé dans le quadrilatère formé par les rues William, Saint-Henri, Saint-Paul Ouest et de Longueuil (04-143)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur la fermeture, comme ruelle, du lot 1 284 482 situé dans le quadrilatère formé par les rues William, Saint-Henri, Saint-Paul Ouest et De Longueuil (04-143) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1144396002

CG14 0378

Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1144602001

CG14 0379

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer des travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer les travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1140280002

CG14 0380

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), RCG 14-017

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), RCG 14-017 », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1146185002

CG14 0381

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de contribuer au financement des travaux de restauration de biens patrimoniaux appartenant à une ville reconstituée et reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de contribuer au financement des travaux de restauration de biens patrimoniaux appartenant à une ville reconstituée et reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1140280004

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0382

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0892;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1145075002

Règlement RCG 05-002-6

CG14 0383

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et d'épuration des eaux usées

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et d'épuration des eaux usées a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0897;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et d'épuration des eaux usées », sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire .

Adopté à l'unanimité.

42.02 1140865003

RCG 14-020

CG14 0384

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie ainsi que des pièces et accessoires nécessaires à leur entretien

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie ainsi que des pièces et accessoires nécessaires à leur entretien a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0899;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie ainsi que des pièces et accessoires nécessaires à leur entretien » sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1140379001

Règlement RCG 14-021

CG14 0385

Adoption - Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'une conduite de gaz naturel dans le parc-nature du Bois-de-Liesse

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'une conduite de gaz naturel dans le parc-nature du Bois-de-Liesse a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0893;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'une conduite de gaz naturel dans le parc-nature du Bois-de-Liesse ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1144240001

Règlement RCG 14-022

CG14 0386

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Attendu qu'une copie du Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0973;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » pour retirer de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est, à des fins résidentielles, le lot 1 155 549 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 68,6 mètres carrés.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1144386004

Règlement RCG 14-023

CG14 0387

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2014) (RCG 14-003) afin de permettre la libération de certaines données géomatiques

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2014) (RCG 14-003) afin de permettre la libération de certaines données géomatiques a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0974;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2014) (RCG 14-003) afin de permettre la libération de certaines données géomatiques ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1141477003

Règlement RCG 14-003-1

CG14 0388

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles » / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance ultérieure du conseil d'agglomération d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé «Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles »;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

43.01 1140524001

Règlement P-RCG 14-024

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 à 44.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0389

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 11 juin 2014 par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal et adoption, avec changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » - Ajout d'une dérogation à la plaine inondable dans le secteur des marais du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies situé sur le territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu la résolution CG13 0363 de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 adoptant le projet de règlement P-RCG 13-017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) »;

Vu la lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 14 novembre 2013;

Attendu que la Commission permanente sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal a tenu une consultation publique sur ce projet de règlement le 11 juin 2014;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1245;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 11 juin 2014 par la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 13-017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) »;

- 2 - d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le secteur des marais du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies situé sur le territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1132622007

Règlement RCG 13-017

CG14 0390

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 11 juin 2014 par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal et adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » - Intégration du profil en long du fleuve Saint-Laurent, tronçon Varennes-Grondines, applicable sur la portion extrême est du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu la résolution CG13 0362 de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 adoptant le projet de règlement P-RCG 13-016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) »;

Vu la lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 14 novembre 2013;

Attendu que la Commission permanente sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal a tenu une consultation publique sur ce projet de règlement le 11 juin 2014;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1247;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 11 juin 2014 par la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 13-016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) »;
- 2 - d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » pour intégrer le profil en long du fleuve Saint-Laurent, tronçon Varennes-Grondines, applicable sur la portion extrême est du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

44.02 1112622005

Règlement RCG 13-016

CG14 0391

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 11 juin 2014 par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal et adoption, avec changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » - Ajout d'une dérogation à la plaine inondable dans le secteur du boulevard Lalande situé sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Vu la résolution CG13 0364 de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 adoptant le projet de règlement P-RCG 13-018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » ;

Vu la lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 14 novembre 2013;

Attendu que la Commission permanente sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal a tenu une consultation publique sur ce projet de règlement le 11 juin 2014;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1246;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 11 juin 2014 par la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 13-018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) »;
- 2 - d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le secteur du boulevard Lalande situé sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Adopté à l'unanimité.

44.03 1112622004

Règlement RCG 13-018

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 51.01 à 51.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0392

Nominations au conseil d'administration du centre local de développement Lachine Affaires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1141;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du centre local de développement Lachine Affaires (CLD), agissant à titre de mandataire pour le territoire de l'arrondissement de Lachine :

Loisirs et culture

M. Guillaume Charron

Maroons de Lachine

Affaires et commerce

M. Louis St-Martin

Joli-Coeur Lacasse

Adopté à l'unanimité.

51.01 1145856009

CG14 0393

Nomination au conseil d'administration de la corporation de développement économique communautaire Centre-Sud/Plateau Mont-Royal (CDÉC)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1143;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de désigner madame Valérie Plante, conseillère de ville - district de Sainte-Marie, à titre de représentante de l'arrondissement de Ville-Marie, au conseil d'administration de la corporation de développement économique communautaire Centre-Sud / Plateau Mont-Royal (CDÉC).

Adopté à l'unanimité.

51.02 1142701050

CG14 0394

Reconduction de membres au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1144;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de reconduire le mandat des personnes suivantes à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, et ce, pour la période de juin 2014 à juin 2016, à savoir :

- M^{me} Jeannine Gauthier, vice-présidente du Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC), à titre de représentante du domaine de l'économie sociale;
- M^{me} Carole Laforest, présidente de la firme Carole Laforest Conseil inc., à titre de représentante du milieu des affaires;
- M. Joël Châteauneuf, président de la compagnie Matt-Canada inc., à titre de représentant du milieu des affaires.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1141597016

À 17 h 33, M. Denis Coderre rend compte de sa participation à la commission parlementaire sur le projet de loi 3 sur les régimes de retraite des employés municipaux.

À 17 h 41, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Gilles Deguire
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Claude Dauphin
Membre du conseil d'agglomération

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
Maire